



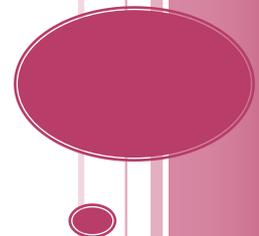
# *La Société en Commandites par actions*

## **Elaboré par :**

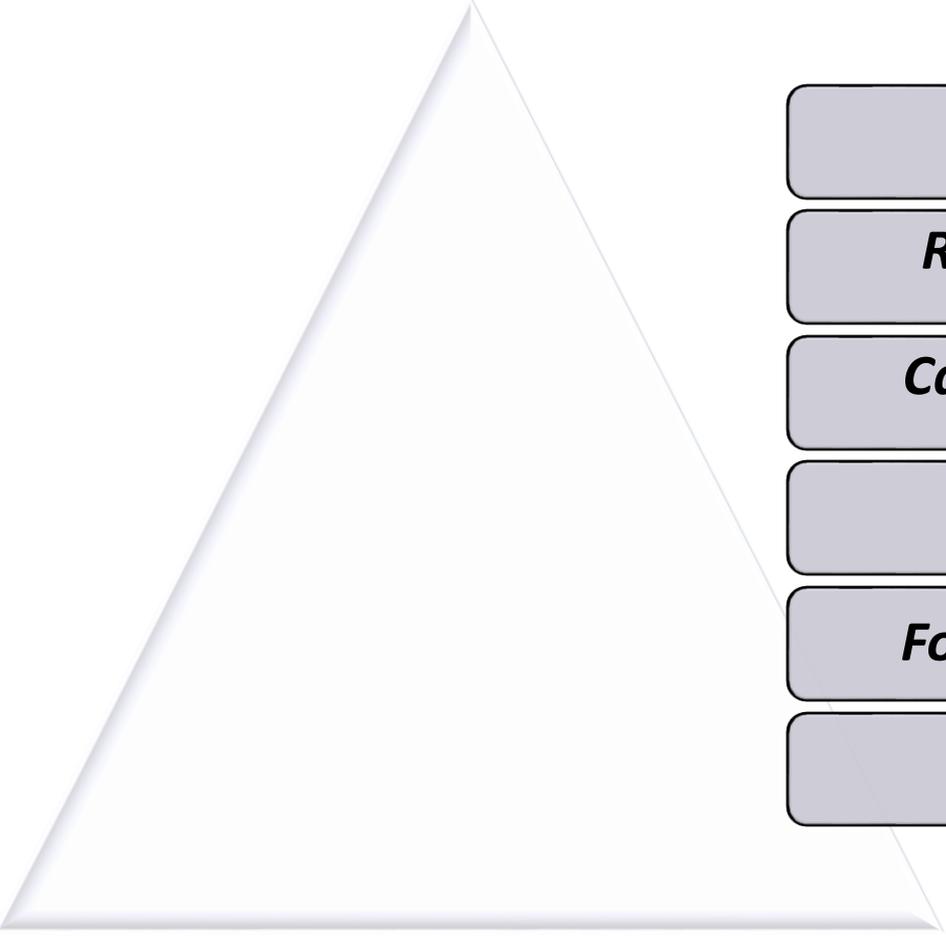
- ALLALA Mohammed Amine
- NAJI AMRANI Aouab
- RACHED Anass

## **Professeur encadrant :**

✓ Mr. LARHZAL



# *PLAN*



*Introduction*



*Responsabilité*



*Caractéristiques*



*Composition*



*Fonctionnement*



*Conclusion*



# Introduction

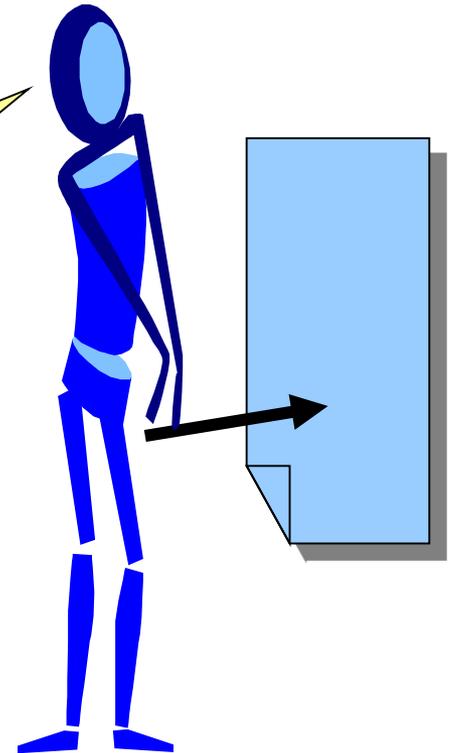
La société en commandite par actions dont le capital est divisé en actions

- Constituée entre un ou plusieurs commandités, qui ont la qualité de commerçants et répondent indéfiniment et solidairement des dettes sociales
- Des commanditaires qui ont la qualité d'actionnaires et ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports

*Dans notre exposé, on va parler en premier lieu des responsables, les caractéristiques, la composition, et en fin le fonctionnement de la SCA*



***Responsabilité***





## Commandités

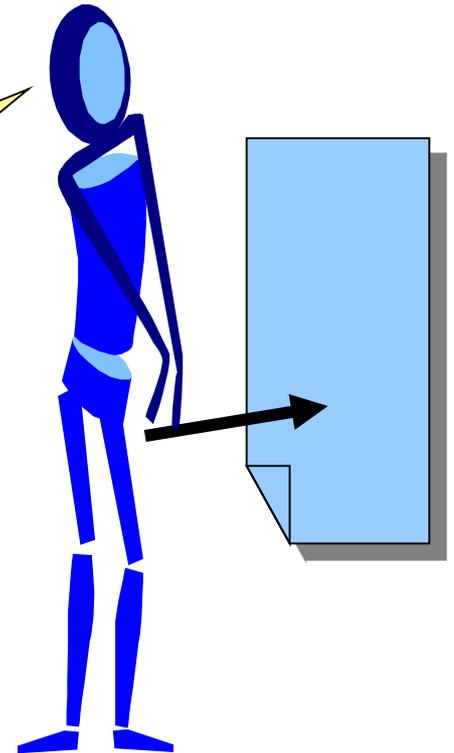
- Leur responsabilité est indéfinie et solidaire (ils ont la qualité de commerçant).

## Commanditaires

- Leur responsabilité est limitée au montant de leurs apports.
- Membres du conseil de surveillance
- Ils sont responsables civilement et pénalement des infractions au droit des sociétés



# *Caractéristiques*





Au moins un associé commandité et trois associés commanditaires

Pas de capital minimum fixé par la loi.

Les associés peuvent être des personnes physiques ou morales

La responsabilité est illimitée et solidaire pour certains et limitée au montant des apports pour d'autres



Une société civile ne peut donc être associé commandité, puisqu'elle ne peut avoir la qualité de commerçant

un mineur ne peut être associé commandité dans une SCA

Les associés commanditaires ont la qualité d'actionnaires et ne supportent les pertes de la société qu'à concurrence de leurs apports



# Inconvénients

# Avantages

Lourdeur et complexité de fonctionnement en raison de la superposition de deux catégories d'associés

Responsabilité indéfinie et solidaire des associés commandités

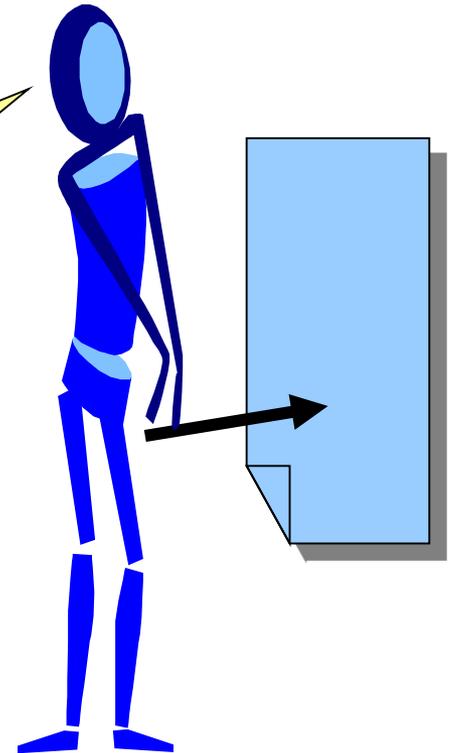
Possibilité de concilier les intérêts divergents de deux catégories d'associés

Possibilité de faire appel public à l'épargne tout en préservant la stabilité des dirigeants

Liberté dans le pacte social, de la définition du statut des gérants



# *Composition*



## *Capital social*

- divisé en actions et composé uniquement des actions des commanditaires.
- Les parts des associés commandités qui n'ont pas la qualité de commanditaire (c'est-à-dire n'ont pas souscrit des actions) ne concourent pas à la formation du capital social.

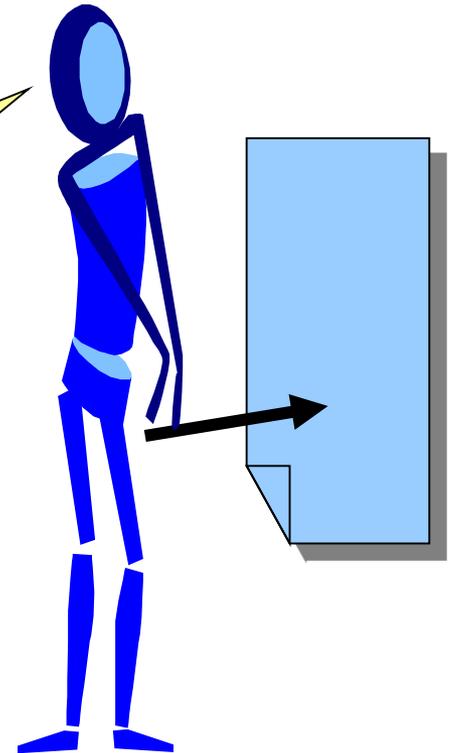


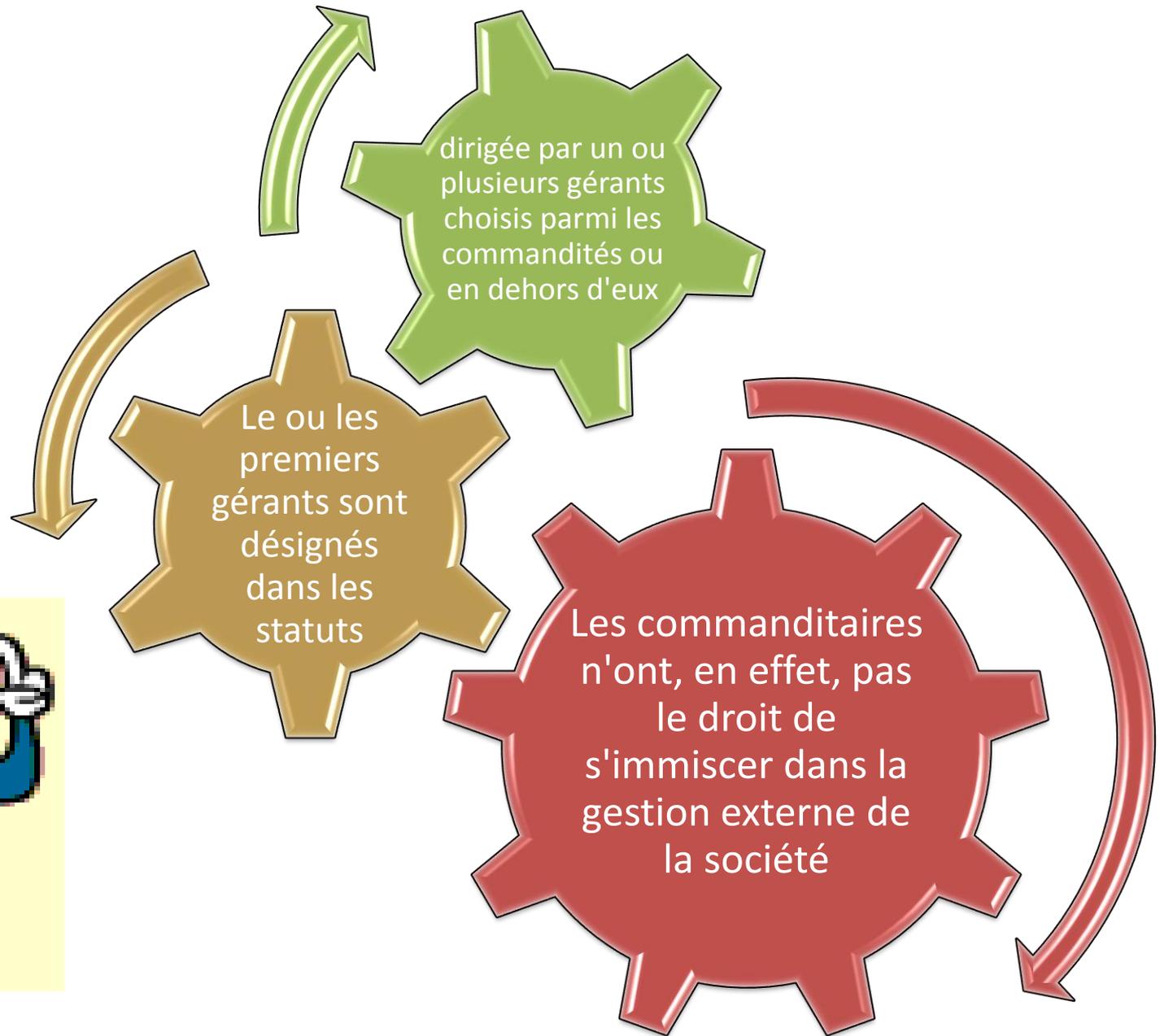
## *Dénomination sociale*

- Peut comprendre le nom d'un ou plusieurs associés
- doit être précédée ou suivie de la mention société en commandite par actions

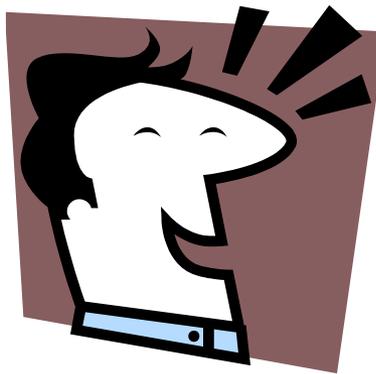


***Fonctionnement***



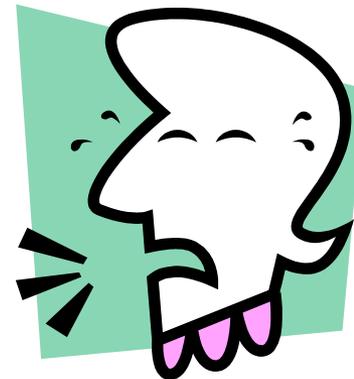
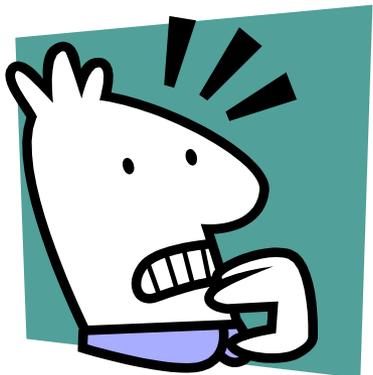


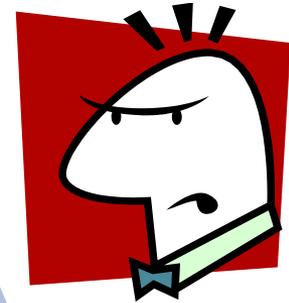
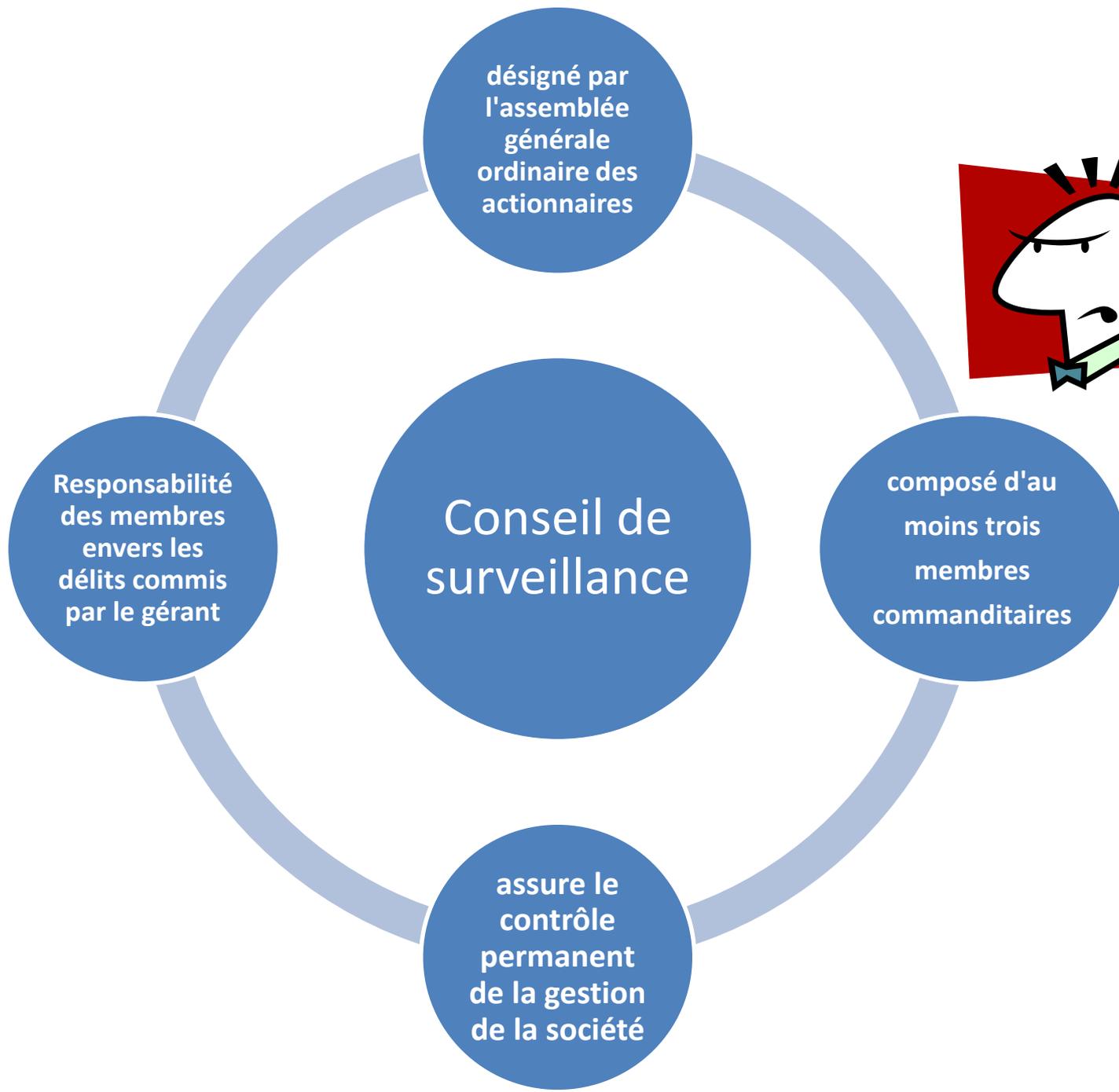
associés commandités en assemblée générale ou par correspondance (sauf clause contraire des statuts, les commandités doivent statuer à l'unanimité).



associés commanditaires en assemblée générale

La désignation d'un ou de plusieurs commissaires aux comptes est obligatoire.







## Commissaires aux comptes

C'est l'AGO des actionnaires qui nomme obligatoirement un CAC

Toutes les dispositions de la loi 17-95 sur le CAC relatives à la SA sont valables pour la SCA (pouvoirs, obligations, ...)



# *Régime fiscale*

- La SCA est soumise à l'IS, y compris pour la part des bénéfices revenant aux associés commandités

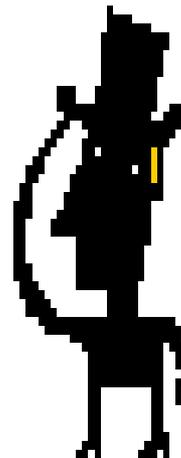


## *Transformation de la SCA*

Peut être transformée soit en SA soit en SARL par l'AGE avec l'accord des 2/3 des commandités à moins que les statuts ne fixent une autre majorité.

## *Modifications des statuts*

Faite après accord de tous les commandités sauf clause contraire des statuts.



***CONCLUSION***



# *Bibliographie*

- [http://www.marocainedesexperts.com/index.php?option=com\\_content&task=view&id=96&Itemid=31](http://www.marocainedesexperts.com/index.php?option=com_content&task=view&id=96&Itemid=31)
- [http://www.maroc-finance.com/index.php?option=com\\_content&view=article&id=88:la-societe-en-commandite-par-actions-sca&catid=22:les-formes-juridiques&Itemid=29](http://www.maroc-finance.com/index.php?option=com_content&view=article&id=88:la-societe-en-commandite-par-actions-sca&catid=22:les-formes-juridiques&Itemid=29)
- [http://www.entreprendre.ma/La-societe-en-Commandite-SCS-SCA\\_a600.html](http://www.entreprendre.ma/La-societe-en-Commandite-SCS-SCA_a600.html)



# La parole est à la salle...



Questions ? Réactions ?  
Impressions ?

